

COMPTE RENDU

DE LA SEANCE DU MERCREDI 22 FEVRIER 2017

L'An deux mille dix-sept et le vingt-deux Février à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Jordi Barre en séance publique au nombre prescrit par la loi ; sous la **présidence de Monsieur Roland NOURY, Maire.**

Etaient présents : Evelyne ALMERGE – Latifa BENAODIA-BRIKI - Jean BOBO – Frédéric CARVALHAIS – Stéphane FOURCADE - Christophe GUIL – Anne LESIMPLE – Philippe MATRION - Gaël MOOGIN – Josette MONTSERRAT - Ida POLIT - Roland NOURY – Philippe XANCHO -

Absent excusé avec procuration : M. Stéphane JACQUET donne procuration à M. Stéphane FOURCADE.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe MATRION.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h10, en donnant lecture de l'ordre du jour de la réunion. Il rajoute une délibération à prendre pour le transfert des subventions AIT et DETR au Syndicat Fermé Mixte de Thuir.

L'ordre du jour est adopté par le Conseil Municipal.

Appel des élus : présents 13 élus .

Il nomme le secrétaire de séance Monsieur Philippe MATRION.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si des modifications sont à apporter sur le dernier compte rendu, sur la forme et non sur le fond.

Aucune observation n'a été mentionnée.

Vote du compte rendu du 24 Novembre 2016 : 14 voix Pour dont 1 procuration.

2 – DELIBERATION POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION ASVP :

Cette délibération ANNULE ET REMPLACE la Délibération n°36/2016.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal,

avec les Communes de Banyuls-Dels-Aspres, Brouilla et St-Jean-Lasseille, il a été décidé de créer une mutualisation des services d'ASVP en recrutant un agent sur chaque Commune, qui assurera leurs compétences sur le territoire des trois communes dans les domaines :

- de la sécurité, la sûreté, la salubrité et la tranquillité publique ;
- de la relève des infractions au stationnement gênant, abusif ou interdit ;
- surveillance de la circulation, cambriolages, constatation de tous genres de délits ;
- de la surveillance des bâtiments publics, notamment la sécurité des écoles, Élections ;
- contre les dépôts sauvages, immondices ;
- lutte contre le bruit (abolement de chiens, tapage répétitif) ;
- surveillance des foires et marchés.

Les trois ASVP fonctionneront en binôme sur deux communes et le troisième travaillera seul sur l'autre commune.

Pendant l'exercice de leurs fonctions sur le territoire d'une Commune, ces agents sont placés sous l'autorité du Maire de cette Commune.

Commune de St-Jean-Lasseille :

L'agent de St Jean dispose d'un équipement individuel : lampe-torche, gilet fluo de jour, gilet fluo de nuit, des gants de cuir, blouson hiver, coupe-vent, acquisition d'un VTT.

Il dispose d'un bureau, au local de la poste, avec un ordinateur et un téléphone portable.

La Commune de St-Jean-Lasseille s'engage à assurer annuellement le personnel, locaux, matériels et autres mis à disposition au sein du service pluri communal pour les missions à exercer et sur le territoire des 3 Communes.

Le salaire de chaque agent est à la charge de chaque Commune.

Une convention de mutualisation des Agents de Surveillance de la Voie Publique sera signée entre les Communes de Brouilla, Banyuls Dels Aspres et Saint-Jean-Lasseille.

Elle prendra effet à partir du 6 Mars 2017. (voir convention jointe).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité par 14 voix Pour dont 1 procuration.

APPROUVE l'adhésion à la convention de mutualisation des ASVP et à l'intégralité de ses dispositions à compter du 06 Mars 2017.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention des Agents de Surveillance de la Voie Publique ASVP pour la Commune de Saint-Jean-Lasseille.

S'ENGAGE à inscrire au Budget Primitif de la Commune les dépenses occasionnées par cette mutualisation auprès des Communes indiquées dans la convention.

Délibération n°01/2017.

M. le Maire indique que le PVE acheté par la Commune de Banyuls, sera mis en place pour chaque agent. Connexion sur leur téléphone par le biais d'une plate-forme via internet pour verbalisation et envoi à Nantes.

Mme Elodie VANKEMMEL est convoquée par le Tribunal d'Instance de Perpignan demain 23 Février 2017 à 8h30 pour son assermentation.

3 – DELIBERATION POUR L'IFTS INDEMNITES FORFAITAIRES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES ELECTIONS :

Le planning des prochaines élections est :

Présidentielles : Dimanche 23 Avril 2017 et Dimanche 7 Mai 2017 de 8h00 à 19h00.

Législatives : Dimanche 11 et 18 Juin 2017 de 8h00 à 18h00.

Mme Ida POLIT, déléguée de la Commission élections prévoit de faire une réunion mi-Mars pour l'organisation et le déroulement des élections Présidentielles.

Rappel : Une permanence des élus est à mettre en place pour la tenue du bureau de vote et pour chaque scrutin.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal,

pour les travaux supplémentaires à l'occasion des prochaines opérations électorales, les indemnités forfaitaires complémentaires pour Élections IFTS, seront versées aux agents territoriaux titulaires, stagiaires ou les agents contractuels, principalement à certains agents : ALARCON-FAJARDO-JAUBERT-VANKEMMEL, selon l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires Élections.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité par 14 voix Pour dont 1 procuration.

ACCEPTE de verser à certains agents les IFTS, Indemnités Forfaitaires pour Travaux Supplémentaires pour les prochaines ELECTIONS.

AUTORISE Monsieur le Maire à inscrire la dépense au Budget de L'Exercice.

Délibération n°02/2017.

4 – DELIBERATION RESERVE PARLEMENTAIRE 2017 : SECURISATION ECOLE.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal,

qu'il y a lieu de délibérer afin de demander une subvention au Ministère de l'intérieur relative pour travaux divers d'intérêt local par une aide exceptionnelle aux collectivités territoriales, au titre de la Réserve Parlementaire pour l'année 2017 concernant la sécurisation de l'école communale.

Il s'agit de remplacer le portail de l'entrée principale de l'école « Georges RIERA » à St-Jean-Lasseille.

Un devis a été établi par la Société GFA BATI SOLUTION le 16/11/2016 d'un montant HT de 3 845,00 €.

La Commune sollicite une aide à hauteur de 2 000 €.

Il propose de financer cet investissement de la façon suivante :

1) Subvention demandée	2 000 €
2) Autofinancement Commune	1 845 €
	<hr/>
Total HT	3 845 €
TVA	769 €
	<hr/>
Total TTC	4 614 €

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par 11 voix Pour ; 1 voix Contre de GUIL ; 2 abstentions FOURCADE avec procuration de JACQUET.

ACCEPTE de demander au Ministère de l'intérieur une subvention d'un montant de 2 000 € au titre de la Réserve Parlementaire 2017 pour la sécurisation de l'école communale.

SOLLICITE le Ministère de l'intérieur pour une subvention pour l'année 2017.

S'ENGAGE à entretenir en bon état les ouvrages ainsi subventionnés et à inscrire au Budget Primitif 2017, les sommes nécessaires au bon entretien des ouvrages et au remboursement des emprunts.

Délibération n°03/2017.

5 – MISE EN PLACE DU SCHEMA DE COMMUNICATION DE PROXIMITE VIS A VIS DE LA POPULATION (Evelyne ALMERGE et Frédéric CARVALHAIS).

Madame Evelyne ALMERGE, déléguée de la Commission communication, numérique, prend la parole en exposant le dispositif du schéma de communication de proximité qui va être mis en place avec M. Frédéric CARVALHAIS, membre de cette commission, et la participation des élus de proximité des 6 grands quartiers, qui ont été déterminés en réunion de travail, pour répondre au mieux aux attentes des habitants,

Ce schéma a pour but de favoriser l'amélioration de notre cadre de vie et d'initier une démocratie de proximité.

Pour animer toutes ces formes de concertation et de participation avec les Lasseillais, et afin de rapprocher les élus de la population, l'équipe municipale a découpé le village en 6 grands quartiers.

Chaque quartier sera représenté par des élus de proximité (validé au Comité permanent du 05/12/2016), qui seront les interlocuteurs privilégiés des habitants pour faire remonter les besoins et les problèmes quotidiens.

- **Quartier Jammes/La Cabane** : M. NOURY Roland, M. JACQUET Stéphane et M. MATRION Philippe.

- **Quartier Sant Joan/Les Vignes** : M. GUIL Christophe et M. CARVALHAIS Frédéric.

- **Quartier Centre du village** : Mme ALMERGE Evelyne, Mme LESIMPLE Anne et M. XANCHO Philippe.

- **Quartier Biagne/Le vieux puits** : Mme POLIT Ida et Mme MONTSERRAT Josette.

- **Quartier L'Ouzardète** : M. BOBO Jean et M. FOURCADE Stéphane.

- **Quartier Balmagne** : Mme BENAODIA-BRIKI Latifa et M. MOOGIN Gaël.

L' élu de proximité sera positionné pour être un acteur central d'une communication de quartier (aller à la recherche de sujet d'articles pour le bulletin municipal ou proposer lui-même des articles) ou pour mettre en place, à terme, des formes de concertation et de participation afin que les Lasseillais construisent ensemble un projet de vie et de village solidaire et citoyen (débattre ou proposer des réalisations/projets qui concernent leur quartier).

Mme Evelyne ALMERGE remercie M. Frédéric CARVALHAIS pour son implication à cette commission ainsi que les autres membres élus qui ont assistés aux différentes réunions de travail.

M. Frédéric CARVALHAIS prend la parole pour mettre en place les outils :

- Création des « élus » de proximité : l'habitant constate un désordre dans son quartier (voirie, signalétique, propreté, ou autre....) envoi une demande par mail (ex : eludeproximite@saintjeanlasseille.fr) ; cette demande est également réceptionnée par le secrétariat de Mairie qui l'enregistre et fait copie du mail reçu aux élus de proximité concernés.

L' élu de proximité assura le retour d'information auprès de l'habitant.

- Lancement du bulletin municipale : Il a été décidé de lancer un bulletin municipal (papier et version numérique), son édition sera trimestrielle ou semestrielle.

L' élu de proximité sera en charge de rédiger tous les projets d'articles de son quartier afin de les transmettre à Mme Evelyne ALMERGE.

Après réalisation de la maquette chaque nouveau bulletin municipal sera proposé et validé en réunion d'adjoints. Le comité permanent pourra faire connaître à tout le conseil municipal le contenu du prochain bulletin municipal à éditer.

L' élu de proximité participera à la rédaction de chaque bulletin municipal. Il pourra ainsi conforter ou non son rôle d'acteur privilégié auprès des habitants de son quartier.

Son investissement personnel sera donc très important car il conditionnera en partie la réussite de chaque bulletin municipal.

- Permanences de proximité : Pour répondre à des requêtes plus complexes ou plus personnelles, les élus de proximité assureront dès 2017, des permanences sans rendez-vous en Mairie ou au bureau de l'ASVP (1h30 à définir un soir de semaine ou le samedi matin).

Celles-ci seront annoncées sur le bulletin municipal et sur le site web.

- Rencontres de quartier : Par le biais des permanences, de sa participation aux instances municipales (conseil municipal, commissions thématiques.....), d'un accès réservé (mars 2017) à des applications SIG web (géo localisation et description (date, nature, état d'avancement.....) des interventions ASVP et des travaux techniques réalisés sur le quartier, l' élu de proximité dispose d'une connaissance et d'une vision globale des besoins et attentes du quartier.

Chaque année de juin à septembre, se déroulera dans chaque quartier une rencontre citoyenne. Le Maire, ses adjoints et l' élu de proximité du quartier seront sur le terrain, aux côtés des habitants pour parcourir ensemble leur quartier.

Cela permettra de juger si les actions municipales (réalisées, en cours, ou à programmer) répondent à la satisfaction de l'intérêt général.

Des rencontres seront proposées l'été autour avec pourquoi pas une petite collation pour favoriser la convivialité et le rapprochement de l'élu avec l'habitant.

Nous pourrions mettre en place également des conseils de quartier, c'est un projet qui pourrait convenir pour la taille de notre Commune, ils seraient constitués d'élus de proximité et de représentants des habitants d'un quartier.

Mais là ces nouveaux dispositifs devront être accompagnés d'une enveloppe budgétaire par quartier ex : 2 500 €/an pour embellissement floral, mobilier urbain, candélabres, poubelles, signalisation.....).

Autre projet : L'application mobile de remontée citoyenne : La maturité de la démocratie participative peut amener l'équipe municipale à se doter, par le biais de son SIG, d'outils mobiles à destination de l'usager.

Téléchargeable gratuitement depuis le site web municipal, cette application permet de signaler rapidement à la Mairie depuis son smartphone toute anomalie sur l'espace public (dépôt sauvage, lampadaire défectueux, dégradation.....).

A ce stade là, tout comme les conseils de quartier, la municipalité devra être en mesure de garantir à l'usager une réponse rapide sur le terrain.

Cela demande notamment une nouvelle organisation du secrétariat de Mairie et de nos services techniques.

6 – COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE (JEAN BOBO) :

Monsieur Jean BOBO, délégué aux écoles, a assisté au dernier conseil d'école qui a eu lieu le lundi 20 Février 2017 en présence de Monsieur Etienne VAQUER, Inspecteur de l'Education Nationale, circonscription du Littoral ;

Monsieur Jean BOBO donne connaissance du compte rendu :

- **Projet école** : Le sujet principal du projet école est « le vivre ensemble », il sera basé sur l'espace école, le respect des personnes utilisant cet espace.

M. VAQUER, Inspecteur a demandé de revoir le projet école, il demande révision et affinement.

- **Horaires** : à ce jour 16h10 sortie sans les TAP et 17h00 après les TAP : ces horaires seront à revoir pour la prochaine rentrée scolaire ou proposer une gratuite garderie par la Mairie pour 50 minutes pour les fraties.

- **Réorganisation des agents ATSEM** : M. VAQUER, Inspecteur du secteur a demandé à Mme la Directrice d'organiser le planning des 3 ATSEM en fonction des 3 enseignantes de la maternelle. La solution la mieux appropriée est de faire tourner les ATSEM dans chaque classe de maternelle. C'est la Directrice qui doit répartir les tâches du personnel ATSEM.

Mme Latifa BENAODIA-BRIKI, déléguée du personnel communal, rappelle que le rôle d'un employeur, en l'occurrence la municipalité, est de protéger ses employés.

- **Sorties prévues** à Paulilles-Micropolis-La Cité de l'Espace-Visite du SYDETOM à Calces-Musée d'art moderne et musée de la musique à Céret-Le Fort de Prats de Mollo et les Gorges de la Fou.

- **Cours de Catalan** : prévu pour septembre 2017 pour un coût de 923 € et la Commune participera financièrement à hauteur de 50 %.

Rappel : M. le Maire indique que le portail de l'école a été remplacé par un portail coulissant avec digicode pour la sécurité des enfants : montant TTC 4 614 €. Les enseignantes sont ravies surtout Mme Emmanuelle CHAMINADE qui n'a plus besoin de sortir de sa classe pour ouvrir aux personnes qui sonnent.

7 – AUTORISATION D'ENGAGER DES ETUDES CONCERNANT VOIRIE-CIMETIERE-SALLE JEAN PEITABI-SALLE MARCEL CAZEILLES-

TRANSFERT TRAVAUX AU SMF ASPRES : INVEST. AIT ET DETR – ETUDES PAR CABINET AGT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'engager des études par le cabinet AGT Prades, géomètres experts pour le compte du Syndicat Mixte Fermé de Thuir concernant la Voirie de la Commune (les abords du chemin de Planères, le chemin du City sport, chaussée en agglomération vers le hangar communal et Rue des Rouges-Gorges), et un plan topographique du nouveau cimetière (pour la maîtrise de l'eau également pour rue des artisans) : Investissement pour les demandes de subventions DETR et AIT demandées par le Syndicat.

Vote du CM par 14 voix Pour dont 1 procuration.

- Salle Jean PEITABI : Prévoir sa rénovation, réunir les membres de la commission travaux pour réfléchir au concept du nouveau bâtiment, convoquer les Présidents des associations du village, ainsi que les enseignantes afin de définir leurs besoins d'utilisation de cette salle, (sport ou salle polyvalente aménagée de douches, wc, vestiaires, avec salle de rangement et pourquoi pas un coin buvette), puis lancer un appel d'offre pour consulter au moins trois cabinets d'études. Investissement très important pour la Commune qui se réalisera probablement d'ici 2 à 3 ans.

La communauté de Communes des Aspres prévoit une programmation pour la rénovation du gymnase : subvention de 216 000 € dont une partie de cette somme pourra être débloquée en 2018 et la Mairie de Banyuls participerait au financement à hauteur de 100 000 € pour bénéficier de l'infrastructure.

Un avant-projet avait été chiffré par M. BERNARDY Jacky pour un montant de 350 000 €.

Pour bénéficier des 216 000 € de subvention Cté Cnes, et la Commune devrait en mettre tout autant.

Avis favorable du CM.

- Salle Marcel Cazeilles : Prévoir d'inscrire au Budget Primitif 2017, l'installation d'un nouveau chauffage ainsi que des rideaux. Des devis ont été demandés. Avis favorable du CM.

8 – COMPTE RENDU DES DIFFERENTS TRAVAUX :

- **Travaux devant la Mairie :** Monsieur le Maire indique que les travaux devant la Mairie sont pratiquement terminés, nous attendons la permission de voirie du Conseil Départemental pour la pose d'un coussin ralentisseur sur la RD2 devant la Mairie au rétrécissement, et quelques jardinières seront mises en place pour mettre en valeur la bâtisse. La réfection de la façade est prévue début Mai par GF Promotion pour un montant de 8047,60 € TTC.

- **Balayage mécanique :** M. le Maire souhaiterait faire appel à un nettoyage efficace dans les rues du village, il a demandé un devis pour l'intervention d'une balayeuse mécanique avec chauffeur pour 2h : 315 € HT par une société de Perpignan SARL CMB BALAYAGE.

- **Panneaux d'affichage** pour les associations du village : ont été posés ce jour par les agents communaux.

9 – DIVERS :

- **Dates à inscrire sur vos agendas :** Élections Présidentielles : Dimanche 23 Avril 2017 et Dimanche 7 Mai 2017 pour permanences des élus au bureau de vote de 8h00 à 19h00.
Élections Législatives : Dimanche 11 et 18 Juin 2017 de 8h00 à 18h00.

- **Finances :** Annonce des Résultats budgétaires de l'année 2016 par M. le Maire : Section Fonctionnement Excédent de 168 066,93 € et section d'investissement Excédent de 17 088,63 €.

- **Dématérialisation Factures Chorus :** La Commune doit acheter un certificat numérique RGS* pour « Chorus », devis Chez Certinomis 540 € TTC et chez Chambersign 480 € TTC. Prendre le moins cher. A inscrire au BP 2017. Avis favorable du CM.

- **Distributeur de boissons et confiseries au City sport :** M. LOPEZ François a proposé d'installer un distributeur de boissons et confiseries au city sport, il serait sécurisé avec grille de protection. A réfléchir et peut-être faire payer l'emplacement.

- **SDIS DES P.O. :** sur l'année 2016, les pompiers sont intervenus 36 fois sur la Commune (secours routier, feux de végétaux, accident, malaises samu.....).

- **Rappel des réunions à venir :**

Mercredi 1^{er} Mars 2017 à 9h30 : Commission Impôts ;

Mercredi 1^{er} Mars 2017 à 18h30 : PLU Mas Cabane avec M. Grégory ALLEMAND.

Séance levée à 22h00.

Le Maire, Roland NOURY

